



ANNEXE 1

REFERENTIEL

DE FORMATION

Finalités de la formation

Le référentiel de formation a pour objet de décrire le parcours du sapeur-pompier, lequel construit progressivement les éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportements.

Conception de la formation

Le référentiel de formation est articulé autour de l'acquisition des capacités requises pour l'exercice des différentes activités liées à son emploi. Il est organisé pour mettre en relation les connaissances à acquérir et le développement des compétences requises.

Les équipes pédagogiques des services départementaux d'incendie et de secours sont chargées, sous l'autorité d'un responsable pédagogique, de la construction des scénarios pédagogiques de formation. La construction de ces scénarios doit être cohérente en termes d'emplois et peut conduire à regrouper des activités, des tâches et des notions transversales.

Les scénarios pédagogiques sont élaborés sous l'autorité du directeur départemental des services d'incendie et de secours. Les enseignements peuvent comporter des apports de connaissances théoriques générales ou techniques mais la priorité doit être donnée aux exercices d'application pratique et mises en situation.

Les apports de connaissances théoriques peuvent être assurés en enseignement à distance.

Organisation de la formation

Le référentiel de formation est construit en modules de formation, il comporte des enseignements théoriques et des exercices de mise en application pratique.

Les modalités sont aménagées et sont prévues par le responsable du stage.

Le nombre d'apprenants est défini par le directeur de l'établissement ou de l'organisme chargé de la formation en fonction du nombre de formateurs et des moyens pédagogiques dont il dispose.

Mise en œuvre de la formation

Les formations sont dispensées par une équipe pédagogique composée d'un responsable pédagogique et de formateurs des sapeurs-pompiers et, en tant que de besoin, d'intervenants spécialisés ; à l'exclusion des unités de valeur 1.1 et 2.1 de la formation d'équipier de sapeur-pompier qui doivent être dispensées par des formateurs titulaires de l'unité d'enseignement délivrée conformément aux dispositions de l'arrêté du 27 novembre 2007 fixant le référentiel national de pédagogie de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée aux emplois/activités de classe 1 ».

Les mises en situation pédagogiques seront privilégiées.

L'enseignement des activités physiques nécessite l'intégration dans l'équipe pédagogique d'un opérateur des activités physiques des sapeurs-pompiers.

Les sapeurs-pompiers accèdent aux formations en fonction des pré-requis définis pour chacune d'entre elles dans le référentiel activités et compétences.

La vérification de ces pré-requis doit être organisée par le directeur de l'établissement chargé de la formation avant l'entrée en formation. L'acquisition de ces pré-requis peut être réalisée par le dispositif de validation des acquis de l'expérience ou de reconnaissance des attestations, titres et diplômes.



REFERENTIEL DE FORMATION

EQUIPIER DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

FORMATION EQUIPIER DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

MODULE 1 : TRANSVERSE
UV 1.1 : Equipier prompt secours
UV 1.2 : Moyens radio
UV 1.3 : Préservation du potentiel physique et psychologique
UV 1.4 : Organisation et missions du SDIS
MODULE 2 : SECOURS A PERSONNES
UV 2.1 : Equipier au VSAV
MODULE 3 : SECOURS ROUTIER
UV 3.1 : Equipier secours routier
MODULE 4 : INCENDIE
UV 4.1 : Protection individuelle et collective
UV 4.2 : Sauvetages et mises en sécurité
UV 4.3 : Alimentation, établissements, extinction
UV 4.4 : Moyens élévateurs aériens
MODULE 5 : OPERATIONS DIVERSES
UV 5.1 : Interventions diverses
UV 5.2 : Interventions animalières

MODULE 1 : MODULE TRANVERSE

OBJECTIFS

Le module transverse constitue le socle de base pour accéder aux autres modules constituant la formation d'équipier. Il a pour objet de permettre à l'apprenant :

Savoir :

Connaître les notions élémentaires liées à son engagement de sapeur-pompier volontaire.

Savoir-faire :

Etre capable d'intervenir en prompt secours et de manière isolée.

Savoir-être :

Intervenir en sécurité pour lui et les autres.

Avoir une attitude compatible avec son engagement de sapeur-pompier volontaire.

COMPETENCES ASSOCIEES

Mettre en œuvre les mesures conservatoires

Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanente de la victime, des intervenants et des autres personnes en utilisant les moyens à sa disposition

Assurer la prise en charge en urgence d'une personne victime d'une détresse vitale

Appliquer les techniques de premiers secours sur une victime ne présentant pas de détresse vitale en référence aux protocoles existants

Assurer la surveillance d'une victime dans l'attente de sa prise en charge ou de son transfert

Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels

Utiliser les moyens de transmission et les procédures radio

Préserver son potentiel physique et psychologique

Maîtriser les règles régissant les activités de sapeur-pompier volontaire

Unité de Valeur 1.1 : Equipier prompt secours

Pré-requis : aucun

Objectifs de la formation :

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant de connaître le rôle d'un secouriste, sa mission et les moyens qu'il est susceptible d'utiliser, de prévenir les risques d'aggravation ou de sur accident, d'assurer sa propre sécurité et celle des autres et de mettre en œuvre une conduite à tenir appropriée face à une situation d'accident et/ou une détresse physique, avec ou sans matériel.

Éléments de contenu

Cadre juridique

Rôle et responsabilité du secouriste
Attitude du secouriste
Les acteurs de l'organisation des secours

Notions élémentaires

Les étapes de la prise en charge d'une victime
La transmission de l'alerte
Le matériel et les dispositifs de secours
Aide au déplacement

Sécurité

La sécurité individuelle du secouriste
La sécurité de la zone d'intervention et des personnes s'y trouvant
La sécurité collective face à un risque majeur
Les moyens d'extinction

Bilans

Bilan circonstanciel
Bilan d'urgence vitale
Bilan complémentaire
Transmission du bilan
Surveillance

Détresses vitales

Recherche et identification d'une détresse vitale
Interaction des fonctions vitales
Le système ventilatoire et ses détresses
L'obstruction totale ou partielle des voies aériennes
Le système circulatoire et ses détresses
Les hémorragies et leur traitement
Le système nerveux et ses détresses
Prise en charge d'une victime inconsciente
Arrêt cardiaque et principes d'action
La défibrillation
Prise en charge d'une personne victime d'une noyade

Autres atteintes

Les différentes zones du corps humain
Conduite à tenir en cas de malaise ou maladie
Principes généraux de prise en charge des plaies et brûlures
Les principaux types de traumatismes
Les immobilisations de membres

Mise en application des connaissances**Critères d'évaluation**

L'unité de valeur fera l'objet d'une évaluation certificative dont les modalités, la forme et le contenu sont déterminés par le règlement d'évaluation départemental.

L'apprenant sera évalué, a minima, sur sa capacité à s'adapter à la situation en mettant en œuvre les techniques et matériels de premiers secours, à réaliser un bilan des lésions, à ne pas aggraver l'état de la victime, à respecter les règles d'hygiène et de sécurité individuelle et collective et à prendre en compte la dimension psychique des personnes.

Les unités de valeur 1.1 et 2.1 peuvent être évaluées concomitamment.

Recommandations pédagogiques

Les formateurs s'appuieront sur les recommandations scientifiques relatives aux techniques et procédures à mettre en œuvre en secours à personnes.

L'enseignement s'appuiera sur des exemples et des situations concrètes.

Des évaluations formatives de l'ensemble des compétences devront être réalisées tout au long de la formation.

Les unités de valeur 1.1 et 2.1 peuvent être enseignées concomitamment.

Unité de Valeur 1.2 : Moyens radio

Pré-requis :

Objectifs de la formation :

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant de maintenir en état son équipement sélectif d'alarme, d'utiliser les équipements de transmission de données et d'utiliser les logiciels de gestion et informations opérationnelles disponibles à bord des véhicules.

Éléments de contenu

Utilisation technique des terminaux radio
Utilisation opérationnelle des terminaux radio (langage et procédures radio)
Exploitation des équipements SIC embarqués dans les véhicules

Mise en application des connaissances

Modalités et critères d'évaluation

L'UV 1.2 sera évaluée de manière formative lors des mises en situation de l'UV 1.1

Recommandations pédagogiques

Unité de Valeur 1.3 : Préservation du potentiel physique et psychologique

Pré-requis : aucun

Objectifs de la formation :

L'unité de valeur de formation a pour objet de donner à l'apprenant tous les éléments lui permettant de comprendre, maintenir et développer sa condition physique, de prendre conscience de la nécessité d'une pratique régulière et organisée de l'activité physique et de s'adapter de manière efficace aux situations opérationnelles ainsi que de connaître les conditions d'apparition du stress, de les identifier et d'adapter un comportement permettant de faire face à ce type de situations.

Éléments de contenu

Les objectifs de l'activité physique
Hygiène de vie
Gestion du stress

Modalités et critères d'évaluation

Non évalué

Recommandations pédagogiques

Unité de Valeur 1.4 : Organisation et missions du SDIS

Pré-requis :

Objectifs de la formation :

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant d'appréhender l'organisation et les règles régissant la structure au sein de laquelle il évolue.

Éléments de contenu

Le contenu sera déterminé par chaque SDIS en fonction de ses besoins

Modalités et critères d'évaluation

Non évalué

Recommandations pédagogiques

Cette unité de valeur sera réalisée lors de la phase d'accueil du sapeur-pompier volontaire.

MODULE 2 : SECOURS A PERSONNES

OBJECTIFS

Le module secours à personnes a pour objet de permettre à l'apprenant :

Savoir :

Connaître les notions élémentaires d'anatomie et de physiologie, les atteintes et détresses, les gestes de premiers secours et les notions d'entretien du matériel.

Savoir-faire :

Mettre en œuvre les techniques et matériels de secours à personnes, entretenir et désinfecter ces matériels.

Savoir-être :

Réagir efficacement et en toute sécurité, conformément aux ordres reçus.

COMPETENCES ASSOCIEES

Mettre en œuvre les mesures conservatoires

Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanente de la victime, des intervenants et des autres personnes en utilisant les moyens à sa disposition

Assurer la prise en charge en urgence d'une personne victime d'une détresse vitale

Appliquer les techniques de premiers secours sur une victime ne présentant pas de détresse vitale en référence aux protocoles existants

Assurer la surveillance d'une victime dans l'attente de sa prise en charge ou de son transfert

S'intégrer dans la chaîne de secours à personne en qualité d'équipier

Réaliser un bilan conformément aux protocoles en vigueur

Assurer une prise en charge adaptée des victimes

Réaliser l'immobilisation partielle ou totale d'une personne victime d'un accident traumatique du squelette avec les moyens adaptés

Assurer le relevage et le transport d'une victime

Veiller en permanence au respect des règles d'hygiène et d'asepsie

Communiquer au sein de l'équipe

Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels

Unité de Valeur 2.1 : Equipier au VSAV

Pré-requis : aucun

Objectifs de la formation :

L'unité de valeur de formation a pour objet de permettre à l'apprenant de prendre en charge une ou plusieurs victimes au sein d'une équipe constituée sous la responsabilité d'un chef d'agrès, de mettre en œuvre, en équipe, une conduite à tenir appropriée face à une situation d'accident et/ou une détresse physique, avec ou sans matériel, d'assurer l'inventaire, de contrôler et de reconditionner dans le respect des règles d'hygiène et d'asepsie le matériel nécessaire à une opération de secours à personnes.

Éléments de contenu

Cadre juridique

Rôle et responsabilité de l'équipe secouriste

L'organisation du secours à personnes

Situation victimes multiples (plan de secours et rôle des équipes)

Notions élémentaires

Le véhicule de secours et d'assistance aux victimes

Equipements nécessaires à une mission de secours

Atteintes et affections spécifiques

Morsures et piqûres

Accidents électriques

Intoxications

Blast

Compression prolongée des membres

Exposition prolongée à la chaleur / accidents dus au froid

Pendaison

Membres arrachés ou sectionnés

Pansements et bandages

Allergies

Asthme

Diabète

Convulsions

Souffrances psychiques et comportements inhabituels

Parturientes

Immobilisations et relevages

Le système locomoteur et ses détresses

Les techniques d'immobilisation

Moyens de relevage d'une victime

Techniques de relevage d'une victime

Relevage et dégagements en secours routiers

Règles de base du brancardage

Chargement d'une victime dans un véhicule de secours

Transport d'une victime

Hygiène et asepsie

Principe de transmission et précaution
Les différents types de déchets
Accidents d'exposition au sang
Techniques de nettoyage et de désinfection

Mise en application des connaissances**Critères d'évaluation**

L'unité de valeur fera l'objet d'une évaluation certificative dont les modalités, la forme et le contenu sont déterminés par le règlement d'évaluation départemental.

L'apprenant sera évalué, a minima, sur sa capacité à mettre en œuvre les gestes de secours appropriés en équipe, à participer au relevage d'une victime et à son installation sur un dispositif de transport, à réagir de façon adaptée devant une situation impliquant plusieurs victimes et à s'intégrer dans un dispositif de secours.

Les unités de valeur 1.1 et 2.1 peuvent être évaluées concomitamment.

Recommandations pédagogiques

Les formateurs s'appuieront sur les recommandations scientifiques relatives aux techniques et procédures à mettre en œuvre en secours à personnes.
L'enseignement s'appuiera sur des exemples et des situations concrètes.

Des évaluations formatives de l'ensemble des compétences devront être réalisées tout au long de la formation.

Les unités de valeur 1.1 et 2.1 peuvent être enseignées concomitamment.

MODULE 3 : SECOURS ROUTIER

OBJECTIFS

Le module secours routier a pour objet de permettre à l'apprenant :

Savoir :

Connaître les procédures opérationnelles en matière d'intervention sur route.

Savoir-faire :

Mettre en œuvre les techniques et matériels de désincarcération.

Savoir-être :

Intervenir en toute sécurité.

COMPETENCES ASSOCIEES

Mettre en œuvre les mesures conservatoires

Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanente de la victime, des intervenants et des autres personnes en utilisant les moyens à sa disposition

S'intégrer dans la chaîne de secours à personne en qualité d'équipier

Réaliser l'immobilisation partielle ou totale d'une personne victime d'un accident traumatique du squelette avec les moyens adaptés

Assurer le relevage et le transport d'une victime

Désincarcérer une victime dans des conditions optimales de confort

Communiquer au sein de l'équipe

Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels

Unité de Valeur 3.1 : Equipier secours routier

Pré-requis : Modules 1 et 2

Objectifs de la formation :

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant de connaître les différents partenaires intervenant en matière de secours routier, de participer à la mise en œuvre des matériels et procédures opérationnelles spécifiques aux interventions de secours routier et d'adapter son comportement aux facteurs spécifiques à ces interventions.

Éléments de contenu

Conduite générale d'une opération de secours routier

Protection, balisage et dégagements d'urgence

Calage

Les lésions liées aux AVP

Désincarcération (ouverture simple, césarisation, levage, écartement...)

Cas particuliers de véhicules (TMD, PL, véhicules électriques, GPL, hybrides)

Les règles de sécurité spécifiques aux secours sur route

Les matériels spécifiques

Matériels de forçement (pinces, écarteurs, cisailles)

Mise en application des connaissances

Critères d'évaluation

L'unité de valeur fera l'objet d'une évaluation certificative dont les modalités, la forme et le contenu sont déterminés par le règlement d'évaluation départemental.

L'apprenant sera évalué, a minima, sur sa capacité à mettre en œuvre les techniques d'immobilisation et de césarisation du véhicule et sur le respect des règles de sécurité spécifiques aux secours sur route.

Recommandations pédagogiques

Des évaluations formatives seront réalisées tout au long de la formation.

MODULE 4 : INCENDIE

OBJECTIFS

Le module incendie a pour objet de permettre à l'apprenant :

Savoir :

Connaître le feu et son comportement, le matériel et les techniques de lutte contre l'incendie.

Savoir-faire :

Mettre en œuvre le matériel de lutte contre l'incendie.

Savoir-être :

Exécuter efficacement les activités incendie conformément aux ordres donnés par le chef d'agrès.

COMPETENCES ASSOCIEES

Analyser son environnement

Réaliser un sauvetage

Sécuriser la zone d'intervention

Evoluer avec aisance sur une intervention (reconnaissance, sauvetage, attaque, déblai) avec les équipements de protection individuelle

Evoluer sur un moyen élévateur aérien

Réaliser un établissement

Réaliser une extinction en binôme conformément aux techniques professionnelles de lutte contre les incendies

Communiquer au sein de l'équipe

Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels

Unité de Valeur 4.1 : Protection individuelle et collective

Pré-requis : Module 1

Objectifs de la formation :

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant d'utiliser les matériels appropriés, de connaître les principes de fonctionnement et conditions d'emploi des équipements de protection individuelle, d'utiliser un ARI, d'identifier les environnements à risque et de mettre en œuvre les conduites à tenir appropriées à ces environnements.

Éléments de contenu

Reconnaisances

Objectifs des reconnaissances, lots de reconnaissance longue distance
Rôle de l'équipier au sein du binôme
Éléments à rechercher / déroulement type
Règles de sécurité à respecter
Notions de prévention appliquées à l'opération

Équipements de protection

Les équipements vestimentaires de protection individuelle
Atmosphères non respirables et contraintes physiologiques
Principe de fonctionnement de l'ARI
Règles d'emploi et de sécurité des EPI
Mise en œuvre de l'ARI

Environnements à risque

Les différents types de risques (gaz, RCH, RAD, explosion, électrique, effondrement, voies ferrées, photovoltaïques) et actions adaptées
Explosimétrie
Préservation des traces et indices
Les fluides (coupure des fluides)
Déblai
Surveillance

Les premières mesures conservatoires

Techniques d'autoprotection

Mise en application des connaissances

Critère d'évaluation

Évaluation certificative. Cette UV sera évaluée lors de l'évaluation de l'UV 4.3

Recommandations pédagogiques

Guide national de référence ARI.
Les mises en situation devront porter sur la mise en œuvre de l'ARI (connaissance du matériel, règles de sécurité et de contrôle, réalisation de parcours) et sur la mise en œuvre des lots de reconnaissance.

Unité de Valeur 4.2 : Sauvetages et mises en sécurité

Pré-requis : UV 4.1

Objectifs de la formation :

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant de connaître les différents matériels et techniques de sauvetage et de réaliser les mises en sécurité nécessaires ou d'effectuer rapidement pour les victimes et les équipes d'intervention un ou plusieurs sauvetage au sein d'un binôme.

Éléments de contenu

Les différents sauvetages (avec ou sans matériel)

Sauvetages et mises en sécurité / confinement et évacuation

LSPCC (possibilités et limites d'utilisation, composition et caractéristiques, règles d'emploi et de sécurité, modalités de mise en œuvre)

Echelles à main (échelles à coulisse, échelles à crochets) manœuvres et méthodes de sauvetage

Sauvetage de sauveteur (techniques)

Mise en application des connaissances

Critères d'évaluation

L'unité de valeur fera l'objet d'une évaluation certificative dont les modalités, la forme et le contenu sont déterminés par le règlement d'évaluation départemental.

L'apprenant sera évalué sur sa capacité à mettre en œuvre le matériel dans le cadre d'un sauvetage.

Recommandations pédagogiques

Guide national de référence lot de sauvetage et de protection contre les chutes

Des évaluations formatives seront réalisées tout au long de la formation lors de mises en situation pratiques.

Unité de Valeur 4.3 : Alimentation, établissements, extinction

Pré-requis : UV 4.1

Objectifs de la formation :

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant de connaître et d'utiliser le matériel des engins incendie, de connaître les phénomènes de combustion et de développement d'un incendie, de connaître et réaliser les manœuvres, règles et techniques d'établissement et d'alimentation et de réaliser une extinction au sein d'un binôme conformément aux ordres donnés par le chef d'agrès.

Eléments de contenu

Engins de lutte et matériels

Les engins d'incendie et de secours
Contrôle, reconditionnement, les vérifications périodiques
Matériels de lutte contre l'incendie

Alimentation

Mise en œuvre des dispositifs d'alimentation
Notions élémentaires d'hydraulique

Etablissements

Règles d'établissement des tuyaux
Les manœuvres en binôme
Etablissements et établissements spécifiques (en étages, sur échelle)

Extinction

Combustion – Propagation – Comportement et réaction au feu
La marche générale des opérations
Les différents agents extincteurs
Procédés d'extinction
Utilisation de la lance
Moyens facilitant l'action des secours (ventilation, RIA, colonnes...)
Phénomènes thermiques en milieux clos ou semi ouverts et techniques d'intervention

Mise en application des connaissances

Critères d'évaluation

L'unité de valeur fera l'objet d'une évaluation certificative dont les modalités, la forme et le contenu sont déterminés par le règlement d'évaluation départemental.

L'apprenant sera notamment évalué sur le respect des guides nationaux de référence des techniques professionnelles, la connaissance et le choix du matériel, le respect des règles de sécurité individuelle et collective, le respect des ordres donnés et sa capacité à utiliser l'ARI en situation opérationnelle.

Recommandations pédagogiques

Lors de la formation, la priorité sera donnée aux mises en situation pratiques. Les apprenants devront réaliser au moins une manoeuvre sur feu réel (sites de manoeuvre, caissons, ...)

Unité de Valeur 4.4 : Moyens élévateurs aériens

Pré-requis : UV 4.2 et 4.3

Objectifs de la formation :

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant d'évoluer sur un moyen élévateur aérien.

Éléments de contenu

Ascension d'une échelle aérienne

Croisement sur une échelle aérienne

Prise de position du porte lance

Méthodes de sauvetage et de mise en sécurité

Mesures de sécurité (précautions d'emploi, sécurité des intervenants, lot échelle, environnement à risque...)

Mise en application des connaissances

Modalités et critères d'évaluation

Pas d'évaluation certificative

Recommandations pédagogiques

Manœuvres formatives dans le cadre d'opérations :

- de secours à personnes (sauvetages, mises en sécurité, évacuations sur brancard)
- d'incendie (lances sur parc, plate-forme ou nacelle)

MODULE 5 : OPERATIONS DIVERSES

OBJECTIFS

Le module opérations diverses a pour objet de permettre à l'apprenant de :

Savoir :

Connaître les différentes techniques mises en œuvre lors des interventions diverses.

Savoir-faire :

Mettre en œuvre les matériels et techniques liés aux opérations diverses.

Savoir-être :

Exécuter efficacement les activités diverses conformément aux ordres donnés par le chef d'agrès.

COMPETENCES ASSOCIEES

Analyser son environnement

Mettre en œuvre les matériels d'assèchement et d'épuisement

Réaliser une intervention impliquant un animal (capture, sauvetage) avec les matériels adaptés

Procéder à la neutralisation d'hyménoptères

Dégager en sécurité une personne bloquée dans une cabine d'ascenseur

Mettre en œuvre les matériels permettant de faciliter l'intervention des différentes équipes de secours

Mettre en œuvre des mesures conservatoires suite à des intempéries

Communiquer au sein de l'équipe

Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels

Unité de Valeur 5.1 : Interventions diverses

Pré-requis : Module 1

Objectifs de la formation :

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant de connaître et d'utiliser en toute sécurité l'ensemble des matériels susceptibles d'appuyer ou de faciliter l'intervention des équipes de secours.

Eléments de contenu

Mise en œuvre et respect des règles de sécurité des matériels d'opérations diverses :

Matériel d'épuisement et d'assèchement (thermique, hydraulique, électrique, manuel...)

Matériel électrique portatif (groupe électrogène, éclairage...)

Matériel de forçement (hydraulique, électrique, pneumatique, thermique, manuel...)

Matériel de calage temporaire (étais provisoires, cales, coins...)

Matériel de protection des biens (bâches, lots d'évacuation...)

Matériel de dégagement (tronçonneuse...)

Intervention sur ascenseur :

Cadre opérationnel de la mission

Typologie d'ascenseurs

Procédure d'intervention (mise en sécurité, modalités d'action, règles de sécurité)

Mise en application des connaissances

Modalités et critères d'évaluation

L'unité de valeur fera l'objet d'une évaluation certificative dont les modalités, la forme et le contenu sont déterminés par le règlement d'évaluation départemental.

L'apprenant sera évalué sur sa capacité à mettre en œuvre :

- Une tronçonneuse
- Un étaielement provisoire
- Un matériel d'épuisement
- Un groupe électrogène et du matériel d'éclairage

Recommandations pédagogiques

Unité de Valeur 5.2 : Interventions animalières

Pré-requis : Module 1

Objectifs de la formation :

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant de réaliser des captures et interventions selon une méthodologie établie lors d'opérations impliquant des animaux.

Éléments de contenu

Capture d'animaux

Différentes espèces d'animaux : comportement et dangers (risques infectieux, postures et distances d'approche...)

Risques liés aux interventions animalières

Rôle du vétérinaire SP

Moyens de protection du personnel

Matériel animalier et mise en œuvre

Règles d'utilisation des kits sanitaires

Neutralisation d'hyménoptères

Les équipements de protection individuelle

Les règles d'utilisation des produits de destruction

Déroulement type d'une intervention

Critères d'évaluation

Pas d'évaluation certificative

Recommandations pédagogiques



REFERENTIEL DE FORMATION

CHEF D'EQUIPE DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

FORMATION CHEF D'EQUIPE DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

MODULE 1 : GESTION OPERATIONNELLE ET COMMANDEMENT
--

UV 1.1 : Bases du commandement opérationnel

MODULE 2 : CHEF D'EQUIPE INCENDIE
--

UV 2.1 : Les techniques professionnelles appliquées à l'incendie
--

MODULE 1 : Gestion opérationnelle et commandement

OBJECTIFS

Le module gestion opérationnelle et commandement a pour objet de permettre à l'apprenant :

Savoir :

Connaître le rôle, les responsabilités du chef d'équipe et son positionnement dans la hiérarchie opérationnelle.

Savoir-faire :

Diriger une équipe en opération.

Savoir-être :

Adopter une attitude responsable vis-à-vis de son équipe et s'adapter à l'évolution de la situation.

COMPETENCE ASSOCIEE

S'intégrer dans une chaîne de commandement en qualité de chef d'équipe

Adapter l'action du binôme aux contraintes de l'environnement et aux risques

Appliquer et faire appliquer les règles de sécurité au sein de l'équipe

Manager une équipe opérationnelle

Unité de Valeur 1.1 : Bases du commandement opérationnel

Pré-requis : aucun

Objectifs de la formation :

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant de connaître le rôle du chef d'équipe et d'appréhender les responsabilités qui lui incombent, de se situer dans la chaîne de commandement, et de mettre en œuvre une conduite à tenir appropriée face à une situation opérationnelle donnée.

Éléments de contenu

Les bases du commandement opérationnel

L'organisation de la chaîne de commandement
Les principes du commandement opérationnel
Le rôle et les responsabilités du chef d'équipe

Les premières mesures conservatoires
Notions de prévention appliquée à l'opération
Préservation des traces et indices

Les bases du commandement opérationnel

Le compte rendu
La communication opérationnelle
La dynamique de groupe
La prise de décision

Mise en application des connaissances

Modalités et critères d'évaluation

Non évalué

Recommandations pédagogiques

MODULE 2 : Chef d'équipe incendie

OBJECTIFS

Le module chef d'équipe incendie a pour objet de permettre à l'apprenant :

Savoir-faire :

Diriger une équipe incendie en opération.

Savoir-être :

Adopter une attitude responsable vis-à-vis de son équipe et s'adapter à l'évolution de la situation.

COMPETENCE ASSOCIEE

S'intégrer dans une chaîne de commandement en qualité de chef d'équipe incendie

Adapter l'action du binôme aux contraintes de l'environnement et aux risques

Appliquer et faire appliquer les règles de sécurité au sein de l'équipe

Manager une équipe opérationnelle

Unité de Valeur 2.1 : Les techniques professionnelles appliquées à l'incendie

Pré-requis : aucun

Objectifs de la formation :

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant de connaître les différentes techniques de sauvetage et d'extinction, de maîtriser les techniques professionnelles associées, de diriger et impliquer son binôme dans les actions.

Éléments de contenu

Techniques professionnelles de sauvetage et d'extinction

- Techniques de lances
- Lecture du feu
- Choix des points fixes
- Choix de l'engagement

Mise en application des connaissances

Modalités et critères d'évaluation

L'unité de valeur fera l'objet d'une évaluation certificative dont les modalités, la forme et le contenu sont déterminés par le règlement d'évaluation départemental.

L'apprenant sera évalué sur sa capacité à réaliser un choix opérationnel relevant de son niveau et à diriger l'action de son binôme.

Recommandations pédagogiques

Les formateurs s'appuieront sur les guides nationaux de référence de techniques professionnelles suivants :

- Equipes en binômes : établissement des lances
- Equipes en binômes : utilisation des lances à eau à main
- Explosion des fumées – embrasement généralisé éclair
- Lots de sauvetage et de protection contre les chutes
- Appareils respiratoires isolants

Evaluation formative lors de mises en situation.



REFERENTIEL DE FORMATION

CHEF D'AGRES UNE EQUIPE DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

FORMATION CHEF D'AGRES UNE EQUIPE DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

MODULE 1 : CADRE D'INTERVENTION
--

UV 1.1 : Connaissances réglementaires

UV 1.2 : Relations extérieures et partenaires privilégiés

MODULE 2 : GESTION OPERATIONNELLE ET COMMANDEMENT
--

UV 2.1 : Commandement opérationnel et outils du commandement
--

UV 2.2 : Sécurité individuelle et collective
--

UV 2.3 : Techniques professionnelles appliquées

MODULE 1 : CADRE D'INTERVENTION

OBJECTIFS

Le module cadre d'intervention a pour objet de permettre à l'apprenant de :

Savoir :

Connaître son environnement dans le cadre institutionnel et administratif.

Savoir-faire :

Identifier les différents intervenants et partenaires dans le cadre institutionnel et administratif.

Savoir-être :

Se situer administrativement dans la hiérarchie et dans la structure.

COMPETENCES ASSOCIEES

Se situer dans son environnement

Adopter une conduite adaptée en présence des médias

Unité de Valeur 1.1 : Connaissances réglementaires

Pré-requis : aucun

Objectifs de la formation :

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant de connaître les responsabilités du chef d'agrès une équipe en opération et d'appréhender l'environnement réglementaire inhérent à ces opérations.

Éléments de contenu

Les responsabilités du chef d'agrès une équipe
Les pouvoirs de police
Les obligations administratives et réglementaires spécifiques (ouvertures de porte, signature de décharges, hospitalisation d'office, hospitalisation à la demande d'un tiers...)

Modalités et critères d'évaluation

Pas d'évaluation certificative

Recommandations pédagogiques

Unité de Valeur 1.2 : Relations extérieures et partenaires privilégiés

Pré-requis : aucun

Objectifs de la formation :

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant d'identifier les services publics partenaires sur opération de secours et les médias et de distinguer les informations à transmettre ou à communiquer.

Éléments de contenu

Les différents partenaires

SAMU, police, gendarmerie,...

Les médias

Obligations professionnelles

Prise en compte des médias

Les éléments à communiquer

Modalités et critères d'évaluation

Pas d'évaluation certificative

Recommandations pédagogiques

MODULE 2 : GESTION OPERATIONNELLE ET COMMANDEMENT

OBJECTIFS

Le module gestion opérationnelle et commandement a pour objet de permettre à l'apprenant :

Savoir :

Connaître le rôle, les responsabilités du chef d'agrès une équipe et son positionnement dans la hiérarchie opérationnelle.

Savoir-faire :

Assurer le commandement d'un agrès en opération.

Savoir-être :

S'adapter à l'évolution de la situation.

COMPETENCES ASSOCIEES

S'intégrer dans une chaîne opérationnelle

Utiliser des outils cartographiques

Elaborer et transmettre un message de nature opérationnelle

Faire appliquer les règles de sécurité individuelle et collective

Diriger un agrès à une équipe

Unité de Valeur 2.1 : Commandement opérationnel et outils du commandement

Pré-requis : aucun

Objectifs de la formation :

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant d'intégrer les principes du commandement opérationnel, d'identifier le rôle du chef d'agrès dans la hiérarchie opérationnelle, de diriger l'équipage d'un agrès à une équipe de connaître les principes liés aux cadres d'ordres, d'appliquer un cadre d'ordre simple sur opération, d'employer les outils à sa disposition et de saisir les ordres du chef de groupe.

Éléments de contenu

Principes du commandement opérationnel

Organisation opérationnelle du département

La chaîne de commandement

Rôle du chef d'agrès une équipe

Directeur des opérations de secours / Commandant des opérations de secours

La marche générale des opérations

Les premières mesures conservatoires

Les outils du commandement

Le cadre d'ordres

Les comptes-rendus

Les différents messages en opération (rédaction, forme, contenu)

Les bases du management opérationnel

Les transmissions

Organisation des transmissions

Les outils cartographiques

Itinéraire

Cartes, parcellaires et plans ER

Les signes conventionnels

Mise en application des connaissances

Modalités et critères d'évaluation

Évaluation certificative. L'unité de valeur sera évaluée lors des mises en situation de l'UV 2.3

Recommandations pédagogiques

La formation GOC s'appuiera sur les compétences déjà acquises par l'apprenant dans le cadre de sa formation et de l'exercice de ses fonctions de chef d'équipe.

Unité de Valeur 2.2 : Sécurité individuelle et collective

Pré-requis : aucun

Objectifs de la formation :

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant de connaître les risques et les règles de protection, d'appliquer et faire appliquer les règles de sécurité à l'équipage de son agrès, de percevoir les dangers et réagir en conséquence.

Éléments de contenu

Choix des EPI

Conduite opérationnelle des véhicules opérationnels en situation d'urgence et sécurité

Les risques particuliers (chimique, biologique, radiologique, électrique ...) et les mesures conservatoires

Modalités et critères d'évaluation

Evaluation certificative. L'unité de valeur sera évaluée lors des mises en situation de l'UV 2.3.

Recommandations pédagogiques

Unité de Valeur 2.3 : Techniques professionnelles appliquées

Pré-requis : Module 1, UV 2.1 et 2.2 du module 2

Le contenu de l'UV 2.3 peut être enseigné en tout ou partie en fonction des activités réellement exercées par le chef d'agrès une équipe. Pour suivre la formation de chef d'agrès sur une mission, le sapeur-pompier volontaire doit être titulaire de la formation d'équipier et de chef d'équipe sur la même mission

Objectifs de la formation :

CHEF D'AGRES missions secours à personnes

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant de connaître les responsabilités du chef d'agrès VSAV, de diriger l'équipage du VSAV lors d'une opération de secours à personnes et de prendre en compte les partenaires impliqués dans le secours à personnes.

CHEF D'AGRES missions sauvetage

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant de connaître les responsabilités du chef d'agrès une équipe liées aux missions sauvetage et de diriger l'équipe de son agrès dans le cadre de ces opérations.

CHEF D'AGRES missions opérations diverses

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant de connaître les responsabilités du chef d'agrès une équipe liées aux missions opérations diverses et de diriger l'équipe de son agrès dans le cadre de ces opérations.

CHEF D'AGRES missions secours routier

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant de connaître les responsabilités du chef d'agrès une équipe liées aux missions de secours routier et de diriger l'équipe de son agrès dans le cadre de ces opérations.

Éléments de contenu

CHEF D'AGRES missions secours à personnes

Déroulement d'une opération SAP
Régulation médicale et hospitalisation
Intégration dans un plan nombreuses victimes
Règles d'hygiène et de sécurité individuelle et collective
Contrôle de l'entretien sanitaire du VSAV
Mise en application des connaissances

CHEF D'AGRES missions sauvetage

Les différents sauvetages,
Choix et direction d'un sauvetage
Confinement, évacuations, mises en sécurité
Les moyens élévateurs aériens
Mise en application des connaissances

CHEF D'AGRES missions opérations diverses

Procédures opérationnelles liées aux opérations diverses
Mise en application des connaissances

CHEF D'AGRES missions secours routier

Méthodes de désincarcération

Prise de décision/critères de choix

Mise en application des connaissances

Modalités et critères d'évaluation

L'unité de valeur fera l'objet d'une évaluation certificative dont les modalités, la forme et le contenu sont déterminés par le règlement d'évaluation départemental

L'apprenant sera évalué sur sa capacité à tenir l'emploi de chef d'agrès une équipe dans le respect des principes du commandement opérationnel et des règles de sécurité.

Recommandations pédagogiques

Mises en situation pratiques



REFERENTIEL DE FORMATION

CHEF D'AGRES TOUT ENGIN DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

FORMATION CHEF D'AGRES TOUT ENGIN DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

MODULE 1 : GESTION OPERATIONNELLE ET COMMANDEMENT
UV 1.1 : Gestion opérationnelle et commandement
MODULE 2 : LUTTE CONTRE LES INCENDIES
UV 2.1 : Connaissances incendie
UV 2.2 : Hydraulique
UV 2.3 : Stratégie d'extinction
UV 2.4 : Déblai, préservation des traces et indices, surveillance

Pour suivre la formation de chef d'agrès tout engin, le sapeur-pompier volontaire doit être titulaire de la formation d'équipier et de chef d'équipe sur l'ensemble des activités.

MODULE 1 : GESTION OPERATIONNELLE ET COMMANDEMENT

OBJECTIFS

Le module gestion opérationnelle et commandement a pour objet de permettre à l'apprenant :

Savoir-faire :

Analyser une situation opérationnelle pouvant impliquer plusieurs engins.

Savoir-être :

S'assurer de l'opérabilité de ses équipes.

COMPETENCES ASSOCIEES

Diagnostiquer les besoins opérationnels dans l'attente de l'arrivée du chef de groupe

Communiquer

Unité de Valeur 1.1 : Gestion opérationnelle et commandement

Pré-requis : aucun

Objectifs de la formation :

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant de maîtriser les principes du commandement opérationnel, le rôle du chef d'agrès dans la hiérarchie opérationnelle et d'engager les premières actions lors d'un sinistre.

Éléments de contenu

Rappel sur les principes du commandement opérationnel

Analyse de la zone d'intervention

Coordination des moyens

Point de situation

Mise en application des connaissances

Modalités et critères d'évaluation

Evaluation certificative. L'unité de valeur sera évaluée sur l'UV 2.3

Recommandations pédagogiques

MODULE 2 : LUTTE CONTRE LES INCENDIES

OBJECTIFS

Le module lutte contre les incendies a pour objet de permettre à l'apprenant :

Savoirs :

Connaître le phénomène du feu, ses règles de propagation et ses procédés d'extinction.

Connaître les différentes étapes de la marche générale des opérations.

Savoir-faire :

Elaborer une stratégie d'extinction en prenant en compte l'ensemble des paramètres opérationnels.

Diriger son personnel et communiquer avec son équipe.

COMPETENCES ASSOCIEES

Analyser une situation opérationnelle en matière d'incendie

Faire assurer l'alimentation pérenne d'un dispositif hydraulique

Elaborer une stratégie d'extinction

Faire assurer les actions de protection avec le matériel adapté

Unité de Valeur 2.1 : Connaissances incendie

Pré-requis :

Objectifs de la formation :

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant de connaître les différents phénomènes liés à la combustion, au développement des incendies et aux explosions afin d'identifier les indicateurs de risque et le comportement au feu des matériaux.

Éléments de contenu

Typologie des feux
Les explosions
Les feux en volumes clos ou semi-ouverts
Prévention appliquée à l'opération / réaction au feu des matériaux
Procédure gaz renforcée

Modalités et critères d'évaluation

Évaluation certificative. L'unité de valeur sera évaluée sur l'UV 2.3

Recommandations pédagogiques

Unité de Valeur 2.2 : Hydraulique

Pré-requis : aucun

Objectifs de la formation :

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant d'être capable de faire assurer l'alimentation pérenne d'un dispositif hydraulique.

Éléments de contenu

Alimentation d'un dispositif

Notions d'hydraulique (débit, pression, pertes de charges)

Evaluation des besoins en eau, dimensionnement

Dispositifs d'alimentation des engins

Modalités et critères d'évaluation

Evaluation certificative. L'unité de valeur sera évaluée sur l'UV 2.3

Recommandations pédagogiques

Unité de Valeur 2.3 : Stratégie d'extinction

Pré-requis : aucun

Objectifs de la formation :

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant d'élaborer une stratégie d'extinction adaptée à la situation opérationnelle.

Éléments de contenu

Lecture du feu

Procédés et méthodes d'extinction

La ventilation opérationnelle (mécanique, naturelle, hydraulique....)

Mise en application des connaissances

Modalités et critères d'évaluation

L'unité de valeur fera l'objet d'une évaluation certificative dont les modalités, la forme et le contenu sont déterminés par le règlement d'évaluation départemental

L'apprenant sera évalué sur sa capacité à analyser une situation opérationnelle, prendre une décision opérationnelle adaptée et la faire exécuter par son personnel.

Recommandations pédagogiques

Unité de Valeur 2.4 : Déblai, préservation des traces et indices, surveillance

Pré-requis :

Objectifs de la formation :

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant de diriger les différentes actions de protection et de préservation des biens en utilisant les matériels adaptés, en veillant à la préservation des traces et indices et d'éviter les reprises de feu.

Éléments de contenu

Protection des biens
Déblai
Préservation des traces et indices
Surveillance

Modalités et critères d'évaluation

Pas d'évaluation certificative

Recommandations pédagogiques